



Litige sur le montant du prélèvement signe

Par **Kristelle**, le **08/12/2014** à **00:55**

Bonjour
J ai résilié ma mutuelle en tant et en heure.
Par l intermédiaire d un comparateur je souscris par internet un nouveau contrat , sans le savoir avec la même mutuelle .
Mon souci est que le montant du prélèvement que j ai signe avec le comparateur ou courtier ne correspond pas au montant que me demande la mutuelle .
Mes appels restent sans réponse C est normal ...!
Ma question ... Est ce normal?
Merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **11:11**

Bonjour,
[citation] un nouveau contrat , sans le savoir avec la même mutuelle .
[/citation]
Sans lire voulez-vous dire, car les comparateurs vous renvoient tous sur une des mutuelles qui adhèrent au dit comparateur.
[citation] le comparateur ou courtier [/citation]
Le comparateur n'est pas un courtier en assurances.
Vous devez être en possession d'un devis avalisé par la mutuelle, et c'est celui-ci qu'il faut produire.
Si vous avez un autre document avec un en-tête et se référant à cette mutuelle, vous pouvez le produire.
Il n'y a aucune raison pour que cette mutuelle ne vous réponse pas si votre question n'est pas farfelue.

Par **Kristelle**, le **08/12/2014** à **14:37**

Bonjour et merci pour votre réponse

Par **Kristelle**, le **08/12/2014 à 14:41**

Mais je vous précise que c est avec un courtier de voiron que j ai signe mon nouveau contrat avec la même mutuelle de vezoul.rnLes prélèvements de la mutuelle sont plus élevés que ce que j ai signe . rnLe courrier m a dit qu il ne savais pas pourquoi et la mutuelle me dit que c est normal.

Par **moisse**, le **08/12/2014 à 15:13**

Bonsoir,rnLe souci est que le courtier vous représente. C'est donc à lui qu'il faut vous adresser.

Par **Kristelle**, le **08/12/2014 à 15:16**

J ai envoyé un recommande au deux avec les pièces justificatives et j au résilie et fait opposition au prélèvements . Le contrat commence le 1 janvier 2015.

Par **moisse**, le **08/12/2014 à 16:22**

Bon courage pour les démarches en recouvrement forcé que la mutuelle va certainement engager.

Par **Kristelle**, le **08/12/2014 à 16:33**

Merci. Mais est ce normal d avoir un prélèvement qui ne correspond pas au contrat que j ai signe ?

Par **moisse**, le **08/12/2014 à 16:46**

Bien évidemment que ce n'est pas normal a priori.rnMais comme je n'ai pas toutes les pièces il m'est impossible de préjuger de votre lecture, j'ignore si des frais supplémentaires ne sont pas collectés pour inscription, mensualisation...

Par **Kristelle**, le **08/12/2014 à 17:09**

Sur mon contrat il est indiqué que les frais de dossiers étaient offerts. De toute façon il le semble que ce n'est pas légal de faire signer un certain montant et d'ajouter des frais de toutes sortes.